

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.269

**Réaménagement de
la dette :
autorisation au
Président de
renégocier des
emprunts**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****REAMENAGEMENT DE LA DETTE : AUTORISATION AU PRESIDENT DE RENEGOCIER DES
EMPRUNTS**

La ComAGA a contracté, au cours des années passées, des emprunts auprès de divers établissements financiers. Il convient de saisir les opportunités qui peuvent s'offrir à tout moment sur le marché et de procéder à des réaménagements de la dette dans les meilleures conditions du marché financier.

Des emprunts à taux variables ont été réalisés ces dernières années, prévoyant des conditions de remboursement anticipé sans indemnité. Actuellement ces taux variables évoluent à la hausse. Aussi nos partenaires financiers nous proposent, pour atténuer cette évolution, d'étudier de nouveaux produits (taux fixes avec barrière déterminée en fonction de la valeur de l'Euribor ou calculée en fonction des écarts entre taux long et taux court).

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de réaménagement de la dette, même en dehors de délai fixé selon les clauses contractuelles initiales, après négociation avec les organismes prêteurs.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à procéder, si nécessaire, aux remboursements anticipés d'emprunts et à en contracter de nouveaux destinés à leur refinancement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****03 octobre 2007****Affiché le :****04 octobre 2007**